

Marcegaglia

Projet d'une usine de production
de fer réduit bas-carbone
à Fos-sur-Mer

Lettre d'Information

Février 2026



À l'issue du débat public conduit au printemps 2025¹ le projet Mistral à Fos-sur-Mer s'est engagé à poursuivre le dialogue et l'information auprès du public. Dans le cadre de la concertation continue, Marcegaglia déploie plusieurs actions destinées à informer et échanger avec les publics sur l'avancement du projet.

Les lettres d'informations constituent l'un des outils retenus pour partager, de manière régulière, les principales actualités des dernières semaines avec les acteurs et les personnes qui suivent le projet. Elles sont systématiquement publiées sur le site internet du projet² et adressées par courriel aux personnes inscrites via le formulaire dédié.

¹ Site du débat public : <https://www.debatpublic.fr/avenir-industriel-fos-berre-provence>

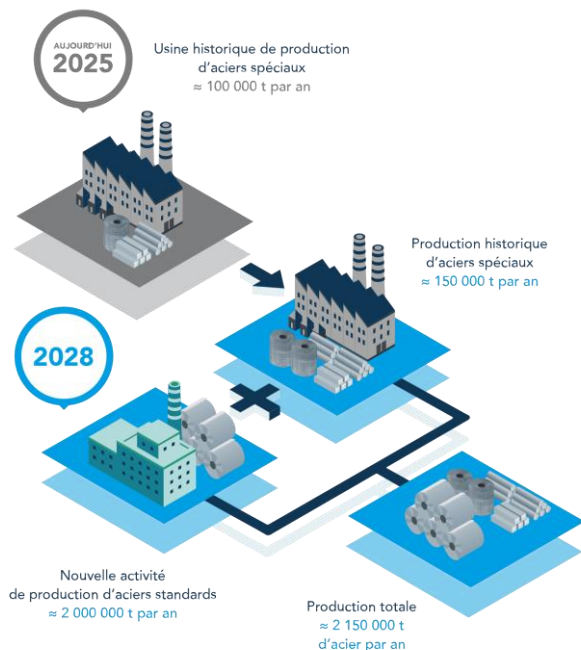
² Site internet projet : <https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/projet-mistral/>

Actualités du projet Mistral et poursuite du dialogue dans le cadre de la concertation continue

En quoi consiste le projet Mistral ?

Leader mondial dans la transformation de l'acier, l'entreprise familiale Marcegaglia a fait l'acquisition de l'usine sidérurgique de Fos-sur-Mer, historiquement spécialisée dans les aciers spéciaux produits à partir de ferrailles recyclées et grâce à un procédé électrifié.

Le projet Mistral, porté par le Groupe Marcegaglia prévoit de moderniser l'outil de production historique situé sur l'ancien site Ascométal de Fos-sur-Mer et de créer une nouvelle unité de production permettant de produire des aciers standards bas-carbone, de façon électrifiée et grâce à la ferraille recyclée. Le projet prévoit une augmentation de la capacité de production du site à **2,1 millions de tonnes par an d'ici fin 2028 - début 2029**.



Cette unité de production sera l'une des toutes premières de ce type en Europe et permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre du groupe Marcegaglia par rapport à une production en cycle complet. Ce projet s'inscrit dans la volonté globale du groupe, visant à **maîtriser toute la chaîne de valeur de sa production d'acier**, en réduisant ainsi ses coûts et son empreinte carbone. La réalisation du projet Mistral permettrait à Marcegaglia de ne plus dépendre de fournisseurs en aciers standards fabriqués à partir d'énergie fossile.

La décision du Groupe Marcegaglia à l'issue du débat public

Le projet Mistral, a été soumis au débat public global « Fos-Berre Provence : Un avenir industriel en débat », organisé par la Commission particulière du débat public du 2 avril au 13 juillet 2025.

Les échanges menés ont confirmé les fortes attentes du public sur le fait notamment de disposer d'informations fiables, comprendre les effets combinés des projets, appréhender les impacts sur l'environnement, les mobilités et les ressources, mais aussi en matière de retombées économiques locales et les conditions pour leur mise en œuvre.

Tout au long du processus, le public a exprimé un intérêt marqué pour la démarche environnementale du projet et pour sa contribution à la réduction des émissions de la filière sidérurgique. Les échanges se sont déroulés dans un climat serein et constructif, sans objection directe à la réalisation du projet Mistral, avec cependant des demandes de précisions sur les impacts de ce dernier.

A l'issue du débat public, le groupe a pris la décision de poursuivre le développement du projet Mistral, et s'inscrit désormais dans une phase de concertation continue.



Enseignements et ajustements à l'issue du débat public

À l'issue du débat public, Marcegaglia a acté un certain nombre de choix, et plusieurs évolutions importantes sont à noter.

Évolution du montant des investissements

À l'origine, le coût total du projet Mistral était estimé à environ 600 millions d'euros au moment du débat public, financés en grande majorité par des fonds privés. Si le financement repose toujours sur des capitaux privés, l'estimation actualisée porte désormais les investissements à environ **900 millions d'euros**.

Évolution du couloir de biodiversité

Le projet a été conçu pour limiter l'artificialisation des sols, en privilégiant l'utilisation de l'emprise existante du site historique.

L'inventaire faune-flore/habitats a mis en évidence la présence d'une zone humide à enjeu modéré sur l'emprise initialement prévue pour les casiers de stockage des déchets non dangereux. Pour éviter tout impact sur cette zone, Marcegaglia a choisi d'étudier un autre emplacement, conformément à la démarche « Éviter - Réduire - Compenser ».

Cette mesure d'évitement permet de maintenir un **couloir de biodiversité en continuité avec la zone préservée située sur le terrain voisin du projet Neocarb** porté par Elyse Energy.

Consommation d'eau de mer

À l'issue des dernières estimations, Marcegaglia confirme désormais que **la future usine ne consommera pas d'eau de mer**. La nouvelle unité sera équipée de **tours de refroidissement en circuit fermé**, un dispositif permettant de réduire la consommation d'eau ainsi que les rejets thermiques.

Enjeux logistiques

Dès les prémices du projet, la volonté était de limiter au maximum le recours au transport routier de marchandises et privilégier le recours aux moyens maritimes et ferroviaires.

Le débat public a renforcé cette orientation et convaincu de l'importance stratégique de mettre en place une logistique durable. Marcegaglia travaille actuellement avec les autorités compétentes afin de **mettre en œuvre un embranchement au niveau sud du mole central**, permettant d'acheminer les marchandises en cohérence avec les engagements environnementaux du projet et sans surcharger le réseau ferroviaire.

Le groupe travaille également à la réalisation des études environnementales et techniques, au suivi en continu du projet, aux côtés des services de l'Etat, des collectivités, des acteurs associatifs, industriels et des citoyennes et des citoyens.

Comment s'informer et participer à la concertation continue ?

La CNDP (Commission Nationale du Débat Public) a désigné Anne Laporte et Audrey Richard-Ferroudji, garantes de la concertation continue. Neutres et indépendantes de Marcegaglia, elles veillent à la bonne information et à la participation du public. En pratique, elles font des préconisations sur les modalités et rendront compte de la concertation. Toute personne peut les contacter pour toute observation ou question sur le déroulement de la concertation : anne.laporte@garant.cndp.fr et audrey.richard-ferroudji@garant-cndp.fr

- **Site internet** et possibilité de poser des questions et apporter des contributions
- Tout au long de la concertation continue, plusieurs **séquences et visites pour prendre part au dialogue autour du projet** (cf calendrier en page 6)
- Marcegaglia participera également aux éventuelles **réunions publiques** proposées par les services de l'Etat ou d'autres porteurs de projets.

Événements majeurs récents pour le projet Mistral

La remise du prix Soft de la transition écologique

À l'occasion du SOFT, événement organisé par Rising Sud, agence d'attractivité de la région Sud, dédié aux investissements étrangers sur le territoire, le 4 décembre 2025, le projet Mistral et le groupe Marcegaglia se sont vu remettre le prix de la « Transition écologique » par Renaud Muselier, président de la région Sud.

Ce prix salue plusieurs critères clés du projet :

- Réduction significative des émissions de gaz à effet de serre, grâce au recours à des technologies de production électrique plus sobres
- Capacité à concilier performance industrielle et sobriété carbone



Cet effort repose notamment sur la **fabrication d'acier à partir d'un mix de ferrailles et de minerais pré réduits, optimisant le fonctionnement du four électrique. Ce mix permet de réduire de 80 %³ les émissions de gaz à effet de serre** par rapport à un procédé en cycle intégré classique.

La signature de l'accord global de gestion foncière entre Marcegaglia et Ascofields

La signature de l'accord-cadre avec Ascofields, le 5 décembre 2025 constitue une étape déterminante pour le projet Mistral.

Inscrit dans la continuité de la reprise du site en 2024 et du lancement du projet Mistral, cet accord formalise plusieurs évolutions déterminantes pour l'organisation, l'aménagement et le développement des futures activités industrielles.

Il prévoit notamment la **création, d'ici 2026, d'un groupement d'intérêt économique** réunissant Marcegaglia et ses voisins industriels, Neocarb et Gravithy, afin d'installer une coopération pérenne autour des projets de décarbonation.

Dans cette perspective, Marcegaglia s'engage à mettre à disposition une partie de son foncier pour permettre l'implantation **des dessertes ferroviaires nécessaires à cet écosystème**. Ce dispositif rendra possible la réalisation des infrastructures de raccordement indispensables au fonctionnement du futur groupement d'intérêt économique (GIE) et à l'intégration des nouveaux projets industriels.

L'accord organise également la mutualisation **des infrastructures ferroviaires** entre les différents acteurs, avec un double objectif : optimiser l'usage du réseau et maîtriser les coûts logistiques, tout en améliorant la performance environnementale des flux.



Réunion publique du 3 février : premier temps de la concertation continue

La réunion publique commune organisée le 3 février 2026 à Fos-sur-Mer a réuni près de 80 participants pour un temps d'échange structuré entre les équipes de **Marcegaglia, Gravithy, Néocarb**, les acteurs du territoire, représentants de l'État, associations, et riverains dans le cadre de la concertation continue.



Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la **poursuite du dialogue autour des projets Mistral**, Gravithy et NeoCarb, afin de présenter les avancées, d'assurer le suivi des engagements et de recueillir les questions et contributions du public.

Au cœur des échanges a figuré la présentation du **protocole d'accord tripartite signé entre Gravithy, Elyse Energy et Marcegaglia**, destiné à développer des synergies industrielles au sein de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Cet accord stratégique formalise la volonté des trois partenaires de structurer un écosystème industriel bas carbone intégrant leurs projets respectifs : la future usine bas carbone de Gravithy, les unités de production de molécules bas carbone du projet NeoCarb et l'unité modernisée de production d'aciers bas carbone de Marcegaglia.

La coopération repose sur plusieurs axes de travail conjoint : la **mutualisation des accès logistiques**, incluant l'usage partagé d'infrastructures ferroviaires et routières ; l'**optimisation des flux industriels et des ressources** (captage et valorisation du CO₂, synergies sur les utilités, complémentarités énergie/chaaleur) ; la **mutualisation de services de plateforme** (sécurité, mobilité, infrastructures de vie) ; ainsi que la **coordination réglementaire et environnementale** pour assurer la cohérence des études et des démarches de conformité.

La réunion publique a permis d'apporter des précisions sur le projet et de clarifier plusieurs enjeux techniques, logistiques et territoriaux.

³ Fiche sur les émissions à effet de serre : [https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/projet-](https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/projet-mistral/)

[mistral/](https://fos-sur-mer.marcegaglia.com/projet-mistral/)

S'agissant de la transparence environnementale, Marcegaglia a indiqué qu'un **organisme indépendant est chargé de consolider les données d'émissions du futur site**. Il a été confirmé que la méthodologie retenue repose sur une analyse en cycle de vie (ACV) et que les résultats seront rendus publics.

Plusieurs points ayant suscité des interrogations ont été éclaircis. **La nouvelle installation n'aura pas recours à l'eau de mer**. Elle sera équipée de **tours de refroidissement** en circuit fermé, un dispositif permettant de **réduire fortement la consommation d'eau et les rejets thermiques**. Le projet s'inscrit par ailleurs dans une configuration « compacte », pensée comme un site industriel sobre, valorisant les synergies existantes afin d'optimiser les besoins énergétiques, notamment grâce à la récupération de chaleur et à une organisation efficiente des ateliers.

Les échanges ont également permis de préciser l'inscription du projet dans la dynamique locale, avec un engagement social affirmé. **Des recrutements sont prévus à tous les niveaux de qualification, accompagnés d'un plan de montée en compétences** en lien avec les acteurs de la formation. La phase de recrutement sera engagée progressivement à compter de la publication du dossier d'autorisation environnementale.

Concernant les flux entrants, il a été précisé que **l'approvisionnement en ferraille proviendra majoritairement d'Europe**. En matière de mobilité, une étude est en cours pour déterminer l'équilibre optimal entre transport fluvial et ferroviaire, dans une **logique de réduction maximale du recours au transport routier**.

Enfin, face aux interrogations relatives à une possible congestion routière liée aux emplois induits, plusieurs pistes sont à l'étude, notamment la mise en place de navettes interentreprises et une coordination des horaires de prise de poste avec les autres industriels de la zone afin de **lisser les flux aux heures de pointe**.

Cette réunion publique marque **le lancement de la concertation continue pour Marcegaglia**.

Les informations relatives aux temps forts du projet Mistral seront publiées sur le **site internet** de Marcegaglia, sur la page dédiée au projet Mistral, ainsi que sur **la page LinkedIn du projet**⁴. Le compte rendu de cette réunion ainsi que le support de présentation sont disponibles sur la page dédiée du projet.

Récentes informations relatives au projet Mistral

Désignation du cabinet d'Architectes

L'architecte de la nouvelle unité de production a été désigné : il s'agit du **cabinet MAP**. Cette étape marque une avancée importante vers le lancement opérationnel du chantier.

Partenariat avec le bureau d'études écologique Ecomed

Marcegaglia s'est désormais adjoint des services du **bureau d'étude écologique Ecomed**, reconnu pour son expertise des enjeux environnementaux, notamment de la zone de Fos-sur-Mer étant déjà impliqué dans les projets Carbon et Néocarb.

Ecomed accompagnera le projet Mistral dans **l'identification et la mise en œuvre de terrains de compensation**. Bien que certains impacts résiduels soient indispensables à la viabilité du projet, ceux-ci seront compensés sur des terrains **présentant une faune et une flore comparables à celles des parcelles concernées** dans la lignée de la démarche « Éviter - Réduire - Compenser ».

Émissions diffuses : absence de poussières en toiture

Concernant les émissions diffuses liées à la future aciérie, nous pouvons d'ores et déjà confirmer que **la nouvelle unité ne générera aucune poussière en toiture**.

Cela est rendu possible grâce à l'utilisation des meilleures technologies disponibles pour la captation des poussières et au design spécifique prévu pour l'usine. Cette information sera confirmée dans l'étude d'impact.

Publication des études préliminaires

Les études préliminaires du projet Mistral seront **publiées fin avril** sur le site de la concertation.

Elles comprendront notamment l'étude de dangers, les études d'impact (biodiversité, déchets, qualité de l'air, de l'eau et du sol), ainsi que l'ensemble des analyses techniques nécessaires à l'instruction du projet.

Préparation de la phase chantier : création d'un village d'entreprises

Dans le cadre de la préparation du chantier, la **création d'un village d'entreprises** destiné aux employés est prévue.

Même si cet aménagement implique une altération de la biodiversité, les milieux concernés feront l'objet d'une **remise en état à l'issue des travaux**.

⁴ LinkedIn Marcegaglia Fos sur mer :

afin de rétablir un niveau de biodiversité comparable. Il convient également de souligner que l’emprise de cette opération restera limitée, puisqu’elle ne portera que sur une surface comprise entre **1 et 2 hectares**.

Les infrastructures seront conçues avec des matériaux et dispositifs limitant l’impact environnemental, conformément aux engagements du projet Mistral.

Calendrier Projet Mistral

